

ANTICIPER POUR CESSER SON ACTIVITÉ SEREINEMENT

Pour qui ?

Confidentiel et gratuit

- Vous souhaitez arrêter l'activité agricole
- Vous approchez de l'âge de la retraite
- Vous recherchez un associé

Vous vous posez des questions sur votre cessation d'activité, la reprise de votre exploitation ou votre remplacement au sein de la société. Le Point Accueil Transmission est une étape incontournable pour mener à bien votre projet de transmission d'exploitation ou d'association.

Pour quoi ?

Se poser les bonnes questions

- Préparer votre cessation d'activité
- Aborder avec sérénité votre transmission
- Réfléchir à votre nouveau projet de vie



Le point accueil transmission,

Comment ça marche ?

3 conseillers de la Chambre d'Agriculture peuvent intervenir :
conseiller transmission, conseiller territorial et juriste pour apporter un *conseil global*

Lieu neutre et confidentiel,

le Point Accueil Transmission, à l'écoute de votre projet :

vous accueille



> *Accueil gratuit*, au téléphone ou à l'occasion d'un entretien individuel, quel que soit le stade d'avancement de votre projet.

> Rendez-vous personnalisé organisé avec un conseiller compétent, qui vous permet d'exprimer votre projet et de répondre à vos interrogations

vous informe



Apporte les éléments nécessaires à la réflexion du projet, notamment sur :

- > les démarches à effectuer avant de transmettre ou de s'associer, les délais à respecter
- > le devenir de l'exploitation
- > les incidences juridiques et fiscales de la transmission
- > les aides à la transmission
- > les outils existants pour trouver un repreneur (RDI)



vous oriente

Le Point Accueil Transmission est en mesure de vous orienter vers les organismes les mieux à même de vous aider à avancer dans l'élaboration de votre projet selon vos besoins et vos souhaits (conseillers spécialisés, MSA, comptable...)

vous propose



Un 1^{er} accompagnement juridique

Les clés d'une transmission réussie

Parce qu'une transmission réussie...

c'est une transmission préparée !

➔ **anticiper**

Prenez le temps de vous informer et de contacter le Point Accueil Transmission présent dans votre Chambre d'Agriculture

➔ **décider**

c'est définir quoi transmettre, comment l'évaluer, connaître les incidences de vos choix et préparer votre cessation

➔ **agir**

c'est mettre en œuvre votre projet de transmission et engager les démarches administratives

➔ **bâtir de nouveaux projets**

parce que la cessation d'activité marque le début d'un nouveau projet de vie, que ce soit la retraite ou une autre activité professionnelle



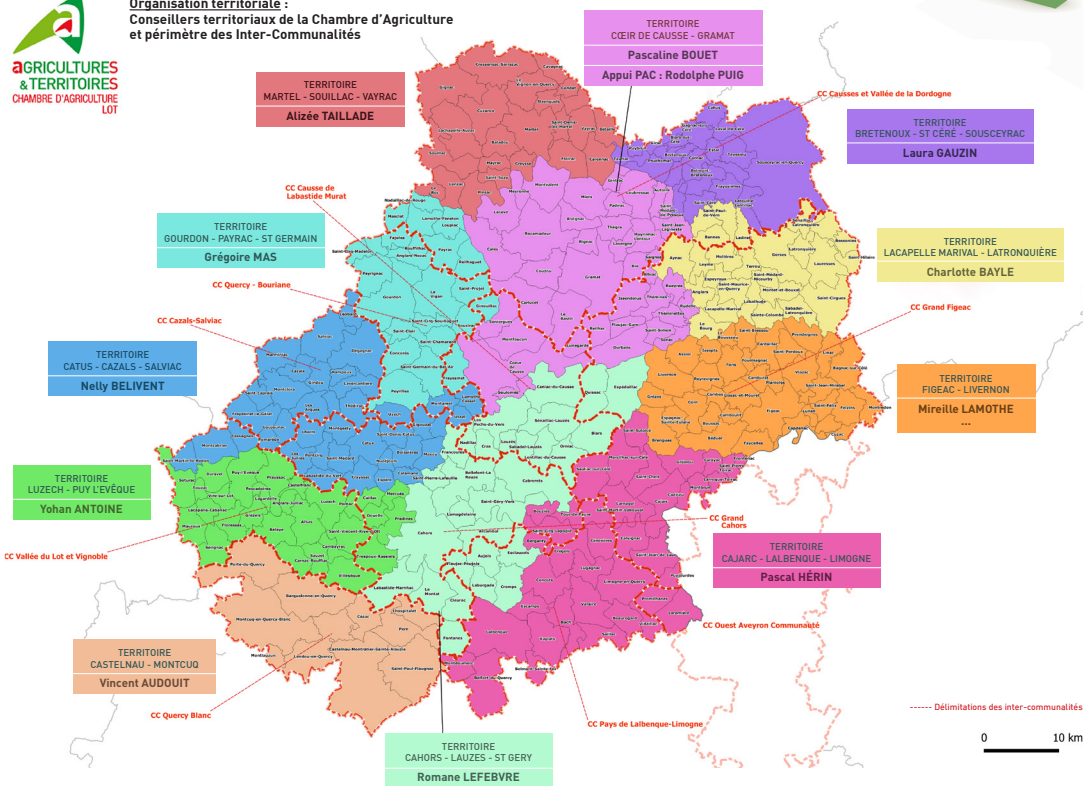
Prenez rendez-vous, pour un entretien personnalisé !

L'accueil se fait au plus près de vous, n'hésitez pas à prendre contact avec les 15 bureaux locaux du Point Accueil Transmission



Organisation territoriale :
Conseillers territoriaux de la Chambre d'Agriculture
et périmètre des Inter-Communalités

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT



CHAMBRE D'AGRICULTURE

430 avenue Jean JAURES - CS60199
46004 CAHORS CEDEX 9

Tél. : 05 65 23 22 65 - Email : installation-transmission@lot.chambagri.fr